



Exclusion pour problème de santé et prévoyance

Par **ledoc**, le **30/10/2010** à **13:57**

Bonjour, rn rn rn Lors d'une modification d'un contrat de prévoyance, une assurance peut elle exclure totalement ou partiellement une personne alors que cette même assurance avait accepté et garanti cette personne avec son problème de santé (qui n'a pas évolué, sans traitement ou suivi) 3 ans auparavant sans aucune exclusions. rn merci de vos reponses

Par **gege59**, le **03/11/2010** à **22:22**

Bonsoir. rn Il y malheureusement des évolutions dans les contrats de type Prévoyance. Et elles ne sont pas souvent au bénéfice de l'assuré... rn Bien à vous,

Par **chaber**, le **04/11/2010** à **08:59**

Bonjour, rn rn Chaque assureur a le droit, notamment lors d'une modification du contrat, d'imposer de nouvelles règles, selon ses propres statistiques.